

FAIS DE TA PASSION LE TOP DES JOBS DEVIENS MONITRICE / MONITEUR FFVOILE

+ d'infos



BANQUE POPULAIRE **TX**
PARTENAIRE MAJEUR

FFVoile

FORME-TOI, DEVIENS MONITEUR DE VOILE

et investis pour ton avenir !

LA VOILE, UN SECTEUR CRÉATEUR D'EMPLOIS

Acteurs économiques et touristiques dynamiques sur leurs territoires, les clubs de la Fédération Française de Voile sont également des centres de formation et des employeurs importants.

TON EMPLOI DE MONITEUR/MONITRICE DE VOILE

Dans un club de voile, le moniteur ou la monitrice de voile encadre et organise les activités de découverte et d'initiation de la voile au travers des projets de navigation.

➔ Il ou elle exerce son activité au sein de tous les organismes affiliés ou non à la FFVoile proposant des activités de voile. Il ou elle exerce une activité d'encadrement supervisée par un titulaire de certification professionnelle de niveau 4 (BPJEPS, Brevet d'Etat, ...), sur plans d'eau maritimes comme sur plans d'eau intérieurs. Il/elle travaille en extérieur au contact des membres et bénévoles du club. Être moniteur/trice de voile permet de naviguer avec un autre regard, être rémunéré et continuer à se perfectionner.

INVESTIR POUR MON AVENIR PROFESSIONNEL

Te former pour obtenir le diplôme de moniteur voile (CQP Initiateur Voile) et travailler dans un club de la FFVoile, permettent de développer des compétences qui te seront utiles dans ton parcours professionnel et qui pourront faire la différence lors d'un recrutement ou pour acquérir d'autres responsabilités dans le milieu du nautisme.

➔ C'est une expérience idéale pour faire tes premiers pas professionnels et enrichir ton expérience. Nos moniteurs FFVoile sont pédagogues, responsables, engagés et altruistes. Par ailleurs, ils/elles travaillent en équipe, font preuve de solidarité. Ils/elles doivent anticiper, être autonomes face à un public, adaptables et réactifs en permanence... autant d'atouts mobilisables et transversaux dans la vie professionnelle.

SUR QUELLES PÉRIODES PUIS-JE TRAVAILLER ?

➔ Le moniteur titulaire d'un CQP initiateur voile exerce principalement sur les périodes de vacances scolaires ; il peut également travailler hors saison avec, par exemple, des enseignants et leurs élèves. La récente évolution de la réglementation n'impose plus de limites horaires et ouvre donc de nouvelles opportunités. Profitez-en !

Plus d'informations sur espaces.ffvoile.fr/formation

CONTACT :